

VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DU VENDREDI 11 JUIN 2021
AVIS SUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION
DU SERVICE PUBLIC DU CRÉMATORIUM

Composition de la Commission :

En application de l'article L1413-1 du C.G.C.T sont présents :

<u>LES MEMBRES TITULAIRES</u>			
<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>PRÉSENT(E)</u>	<u>ABSENT(E)</u>
DIDIER	Roger		EXCUSE
REYNIER	Joël	POUR	
MOUGIN	Alexandre		ABSENT
BOUSTRON	Claude		EXCUSE
LESBROS	Rolande	POUR	
BAR	Christiane	POUR	
GRENIER	Maryvonne	POUR	
MARTIN	Jean-Pierre		EXCUSE
MEDILI	Vincent		ABSENT
MONTOYA	Eric		ABSENT
EYRAUD-YAGOUB	Zoubida		EXCUSÉE
FOULQUE	Mélissa		EXCUSÉE
FRABOULET	Pauline		ABSENTE
KUENTZ	Charlotte		ABSENTE
BILLAUD	Michel		ABSENT



<u>LES ASSOCIATIONS LOCALES</u>				
DÉSIGNATION	NOM	PRÉNOM	PRÉSENT(E)	ABSENT(E)
L'AFOC des Hautes-Alpes				ABSENT(E)
L'ASSECO CFDT	THEVENIN	Marc	POUR	
Le Comité Local de la Croix Rouge Française				ABSENT(E)
L'INDECOSA CGT des Hautes-Alpes				ABSENT(E)
“Que Choisir” des Hautes-Alpes				ABSENT(E)
L'UDAF des Hautes-Alpes	CHARAVIN	Nadège		EXCUSÉE

Vu le courrier de convocation de la commission consultative des services publics locaux, en date du 1er juin 2021 ;

Sur la base du rapport de délégation pour la gestion du service public du crématorium, tel qu'il est prévu par l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la présentation, qui en a été faite en séance, par Monsieur Roland ETTORE, et au terme des débats qui ont suivi cette présentation, la C.C.S.P.L a formulé l'avis suivant concernant le principe du recours à une délégation, sous la forme d'un affermage, pour l'exploitation du service public du crématorium de la Ville de Gap.

Il est ensuite procédé à un vote sur le principe de la délégation de ce service public :

- Pour : UNANIMITÉ (5).
- Contre : (0).
- Abstention : (0).

En conclusion, les membres de la commission consultative des services publics locaux émettent un avis favorable.

Fait, le vendredi 11 juin 2021 à Gap,

La 1ère Adjointe de la Ville de GAP,
Madame Maryvonne GRENIER.

